

**Compte-rendu de la réunion de la commission « communication »
pour l'élaboration du Contrat de Rivière Tarn amont
8 novembre 2007 – Mairie de Sainte-Énimie**

Étaient présents :

M. Daniel Sciume, Fédération de pêche de l'Aveyron
M. Daniel Brunel, Fédération de pêche de la Lozère
M. Laurent Suau, Fédération de pêche de la Lozère
M. Jean-Louis Peyre, Association de protection du Tarn et de sa vallée
M. Sébastien Cabane, REEL
M. Olivier Kania, REEL
M. David Paroix, ALEPE
M^{me} Anne- Sophie Douard, Animatrice Contrat de Rivière Tarn amont

Étaient excusés :

M. Alain Argilier, Maire de la commune de Vébron
M^{me} Élisabeth Granier, Éducation Nationale
M. Fabien Sané, ALEPE
M. David Constantin, REEL
M^{me} Marie-Hélène Julhes, CPIE du Rouergue
M. Jérôme Prouhèze, SIVOM Grand Site

Suite à l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Tarn amont, un Contrat de Rivière est en cours de rédaction. Ce contrat permettra de traduire de façon opérationnelle certaines mesures contenues dans le SAGE. Un Contrat de Rivière est un document contractuel qui n'a aucune valeur réglementaire. Sa mise en œuvre s'étale sur cinq ans. Le document est constitué d'un état des lieux – diagnostic et d'actions réparties dans trois grands volets :

- A. Aspect qualitatif,
- B1. Milieux,
- B2. Aspect quantitatif,
- B3. Activité touristique,
- C. Communication.

Les actions sont présentées sous la forme de « fiches-actions ». Les actions qui intégreront le Contrat de Rivière devront être listées de façon exhaustive avant la fin de l'année 2007 et la plupart des fiches-actions devront être entièrement rédigées pour que le Contrat puisse être signé courant 2008.

L'objectif de la réunion est donc de définir le public visé dans le cadre du volet communication du Contrat de Rivière et les messages que l'on souhaite transmettre. La définition du contenu exact de chaque action ne sera pas débattu au cours de cette réunion. Deux documents ont été fournis aux membres de la commission en amont de la réunion. Ces derniers serviront de trame durant la réunion.

Remarque préalable vis-à-vis des objectifs du volet communication :

Le Contrat de Rivière ne doit pas permettre de développer le volet communication des activités économiques présentes sur le territoire et ce même si ces dernières sont liées à la rivière. Le volet communication d'un Contrat de Rivière doit permettre d'informer la population sur les objectifs et les réalisations du Contrat, de sensibiliser voire former le public sur différentes thématiques locales et enfin, d'organiser lorsque c'est nécessaire une meilleure cohabitation des activités entre elles tout en limitant voire supprimant leurs impacts sur les milieux aquatiques.

Les Offices de Tourisme et les Comités Départementaux de Tourisme ont été consultés sur la base de ce compte-rendu. Leurs remarques ont été intégrées. Le syndicat des loueurs de canoë-kayak et les fédérations de l'hôtellerie de plein air l'ont également été sur les actions les concernant. Aucune remarque n'a été faite.

Actions « Tout public »

Action n°1 : Journée porte ouverte pour découvrir les usages de l'eau

Cette action organisée seule semble peu attractive ; il faudrait donc la relier à d'autres événements. Cela permettrait également qu'elle soit plus facilement identifiée par le public et donc qu'il se déplace en plus grand nombre. Elle devrait donc être groupée avec la journée nettoyage de berges (action n°7). Il serait intéressant que la date de cette journée soit identique sur les trois départements et qu'elle soit reliée à une journée comme la journée de l'environnement. Cependant, en augmentant ainsi les contraintes, on risque d'augmenter les chances de ne pas pouvoir parvenir à l'organiser. Donc cela ne sera pas imposé. Plusieurs structures ont déjà participé à une journée « nettoyage de berges » en Lozère entre 2003 et 2005. Côté aveyronnais, la Communauté de Communes de Millau a organisé en 2004, 2005 et 2007 une journée de ce type au printemps avec l'aide de plusieurs autres structures comme le PNR des Grands Causses. Le SMAH Cernon-Soulzon pourrait par ailleurs être intéressé pour en organiser une.

Concernant les sites de visites proposés, seuls les stations d'épuration et les captages d'eau potable aux normes seront conservés. On s'assure ainsi que le message qui sera transmis par le professionnel est compatible avec les objectifs d'un Contrat de Rivière. Un questionnaire sera envoyé aux Maires du territoire afin d'identifier les possibilités et conditions de visite de leurs équipements.

La commission indique que l'intérêt de cette journée est de pouvoir accéder à des structures inaccessibles le reste de l'année. Il est donc décidé de ne pas y inclure les structures payantes du territoire sauf si elles acceptent, dans le cadre de cette journée spécifique, de proposer une entrée gratuite.

Si l'on associe la journée « découverte des usages » à la journée « nettoyage des berges », il serait également intéressant de pouvoir proposer des ateliers de « découverte des milieux aquatiques » et d'éducation aux « bons gestes » (économie d'eau, phosphore...). Des animateurs professionnels extérieurs à la cellule d'animation du Contrat de Rivière pourraient donc intervenir sur ce second aspect. Concernant les « bons gestes », suite aux collégiales 2007 dont la thématique était l'eau, le Conseil Général de Lozère travaille actuellement sur un guide de bonnes pratiques. Ce document pourrait donc être réutilisé dans le cadre de cette action.

Se rapprocher du service communication du Conseil Général

Le fait qu'une structure coordinatrice extérieure à la cellule d'animation du Contrat de Rivière soit nécessaire pour l'organisation de cette journée sera étudié (organisation des animateurs, des encadrants, des municipalités, des structures pour la collecte des déchets, publicité en amont et en aval de la journée, repas ou apéritif, distribution éventuelle de tee-shirt...).

Action n°4 : Site Internet

Il devra être facilement actualisable et permettre de faire le lien avec les sites des partenaires.

Autres actions proposées

- Réalisation d'une exposition mobile sur le thème du Tarn, du SAGE et du Contrat de Rivière. Les panneaux devront être facilement transportables. Les informations diffusées ne devront pas se limiter à des généralités pour rendre l'exposition attrayante. L'exposition devra pouvoir se suffire à elle seule sans nécessiter d'animateur pour pouvoir être utilisée lors d'événementiels sur le territoire mais cela n'empêchera pas une utilisation comme support pédagogique lors d'interventions. Un planning annuel devra être réalisé pour mieux l'optimiser.

Personne référente pour la conception : M. Righetti

- Réalisation d'un CD-Rom portant sur les mêmes thèmes mais avec une utilisation cette fois plus orienté sur le support pédagogique. Le documentaire ne devra pas dépasser une demi-heure pour être utilisable.
- Création d'une vidéothèque au sein du SIVOM qui sera composée de l'ensemble des vidéos déjà réalisées à ce jour autour des thèmes liés aux milieux aquatiques afin de les valoriser.
- Recherche des ouvrages concernant le bassin du Tarn amont sur la thématique de l'eau pour ensuite pouvoir diffuser *via* le Site Internet du SAGE et du Contrat de Rivière leur référence bibliographique (OT Sainte-Énimie).

Actions « Comité de Rivière »

Action n°2 : Sorties sur le terrain après l'assemblée plénière

Les réunions se déroulent généralement sur une demi-journée. Il s'agit donc de profiter du déplacement des membres du comité pour les sensibiliser en seconde partie de journée sur un thème lié aux milieux aquatiques présents sur la commune d'accueil. Sur le même principe que la journée porte ouverte, seules les visites gratuites seront retenues.

Action n°3 : Utilisation du mailing

Pour cette action, il serait intéressant de se fixer dès le départ un nombre minimum d'envoi annuel.

Aucune autre action proposée

Actions « Population du bassin »

Action n°5 : Lettre à la population

L'envoi se fera en publipostage ; de ce fait les habitants indiquant qu'ils ne souhaitent pas recevoir de publicité dans leurs boîtes aux lettres ne la recevront pas. De même, certains pourront la jeter sans faire attention. Il faudra donc penser à imprimer des exemplaires supplémentaires pour les laisser à disposition (mairies ?). Il serait intéressant que la lettre puisse être imprimée sur papier recyclé.

Action n°6 : Plaquette de synthèse

Cette action n'est pas considérée comme pertinente, ce type d'information pourra être développée au niveau de la lettre à la population. L'action est donc supprimée.

Action n°7 : Journées nettoyage de berges

Une première journée devrait être organisée à l'attention du grand public en début de saison. Une seconde journée pourrait être prévue après la saison à destination des professionnels du tourisme. Cette action sera détaillée dans le paragraphe « professionnels du tourisme ».

Action n°8 : Exposition mobile sur les inondations

La loi n°2003-699 sur les risques majeurs oblige par son article 40 les maires des communes concernées par une prescription ou une approbation de Plan de Prévention des Risques (PPR) à réaliser une information du public tous les deux ans sous la forme de leur choix. La proposition de réaliser une exposition mobile sur les risques d'inondations est née de cette obligation réglementaire. Elle est en effet proposée pour permettre de servir de support lors de l'organisation par les élus de réunions publiques. La commission ne souhaite pas que le Contrat de Rivière se substitue au devoir réglementaire des élus. Cependant, si les élus montrent un intérêt pour cette action, elle sera conservée. Un questionnaire sera

donc envoyé à l'ensemble des Maires du territoire pour connaître leur avis sur ce point. Un numéro de la lettre à la population pourra être dédié à l'information du public sur le risque d'inondations. Une base de données photographiques et d'illustrations pourra également être créée en faisant appel à la population par le biais de la lettre à la population ainsi qu'aux DDE. Cette base de données sera ensuite mise à la disposition des élus, administrations et associations du territoire.

Aucune autre action proposée

Actions « Population touristique »

Action n°9 : Sets de tables pour les restaurants et affichettes pour les structures d'hébergement

La commission ne souhaite pas utiliser le support « set de tables » pour faire passer les messages du Contrat de Rivière, considérant que ce support est polluant et ne montre pas l'exemple. Cette action n'est donc pas conservée.

Les affichettes à destination des structures d'hébergement paraissent intéressantes. Elles devront être au format A4, plastifiées et faire apparaître les messages suivants :

- ce qui se fait actuellement,
- ce que vous pouvez faire à votre échelle.

La distribution de ces affichettes sera à coupler avec les actions de sensibilisation prévues lors de la journée de nettoyage des berges (action n°7) et avec le guide des bonnes pratiques (action n°13).

Action n°10 : Affichettes sur les canoë-kayaks et aux points d'embarquement-débarquement

Le support « affichettes plastifiées sur les canoë-kayaks » vise directement les clients des loueurs de canoë-kayaks. De ce fait, les messages concernant la sécurité n'y seront pas développés car ils sont de la responsabilité des loueurs et apparaissent donc déjà à leurs points d'embarquement. Les messages à développer concerneront donc plus les bonnes pratiques vis-à-vis des milieux et des autres usagers. Le support affichettes semble complexe à installer sur les embarcations. Il est donc proposé de le remplacer par des autocollants au format A3 collés directement sur les bidons présents sur chaque embarcation pour permettre aux clients d'y mettre leurs affaires personnelles.

L'installation de panneaux se fera en collaboration avec les porteurs du programme « Opération Grand Site » dont une action porte sur la création et l'équipement de points d'embarquement-débarquement publics. Ces panneaux ne devront contenir aucune information sur la baignade car il n'existe actuellement aucun site de baignade officiel sur le territoire (à confirmer concernant le plan d'eau de Florac) et ne devront pas être installés là où il existe un risque de chutes de blocs. Les panneaux d'information sont destinés aux points d'embarquement-débarquement publics et de ce fait à une population possédant son propre matériel. Sur ces panneaux, nous pourrions donc développer une information sur la sécurité en plus des messages portant sur les bonnes pratiques vis-à-vis des milieux et des autres usagers.

Action n°11 : Plan de randonnée nautique

Cette action est déjà en cours de réalisation *via* l'Opération Grand Site.

Autre action proposée

Les OT du territoire pourraient être destinataires de ces supports de communication sous version informatique afin qu'elles puissent, si elles le souhaitent, les valoriser sous la forme de leur choix (téléchargement, affichage, mailing...) (OT Sainte-Énimie).

Actions « Scolaires »

Action n°12 : Interventions en milieu scolaire

Il existe sur le bassin du Tarn amont 20 écoles primaires et 4 collèges en Lozère, 41 écoles primaires, 2 collèges et 2 lycées en Aveyron et 4 écoles primaires dans le Gard. Le nombre d'établissements sera confirmé et les effectifs de chaque établissement seront identifiés auprès de l'Éducation Nationale. Les structures coordinatrices et les intervenants potentiels devront être recherchés en parallèle. Au niveau des intervenants potentiels, après en avoir discuté avec Monsieur Faure (Inspecteur d'Académie de la circonscription de Florac), il apparaît que seules les personnes agréées par l'Inspection d'Académie du Département où se fera l'animation sont susceptibles d'intervenir dans les écoles contre rémunération. L'agrément est délivré à une personne et non à sa structure. L'agrément doit être renouvelé chaque année.

Interventions en milieu scolaire dans le domaine de l'eau achevés ou en cours sur le territoire :

- « L'eau dans tous ses états » - Foyer Rural de Florac en 2000 (aucune information à ce sujet)
- « Et au milieu coule le Tarn » - SAGE et PNC - de 2003 à 2005 : 8 écoles primaires du territoire ont bénéficié de ce programme
- « Collégiales 2007 » - REEL : tous les collèges lozériens ont bénéficié d'une journée d'animation sur le thème de l'eau
- « Contrat d'Éducation Environnement Lozère - CEEL »
- « Programme d'interventions en milieu scolaire aveyronnais » - CPIE du Rouergue - depuis ? : 9 écoles primaires ont bénéficié de modules sur l'eau en 2006-2007 - *Erratum* : le PNR ne finance pas ce programme ; par contre, il le valide avant sa mise en œuvre

Dans le cadre de certains Contrats de Rivière, la demi-journée est proposée à un tarif unique (15 à 20 euros en général), d'autres Contrats les proposent gratuitement. La commission fait le choix de proposer des interventions payantes pour éviter une sur-consommation de ces dernières.

Concernant le public visé, la commission a fait le choix d'exclure le cycle 1 et les lycées du programme d'interventions. Concernant les collèges, le choix n'a pas été fait mais il apparaît déjà difficile de pouvoir mobiliser ces enfants sur des sorties. Il faudra donc réfléchir à des interventions lors des cours de Sciences et Vie de la Terre (SVT).

Le programme à mettre en place pour les scolaires nécessitera l'organisation d'une réunion ultérieure mais en groupe de travail plus restreint (Éducation Nationale et structures coordinatrices potentielles). Cependant, certaines remarques ont déjà été faites suite à la lecture du tableau fourni :

- les visites ne devraient pas être imposées et gérées par les structures coordinatrices, une fiche des visites possibles devrait plutôt être fournie simultanément avec le programme annuel mais les coordonnées de chaque structure y apparaîtraient afin que les enseignants intéressés fassent eux mêmes les réservations ;
- concernant le thème « les poissons du bassin », il ne faut pas confondre l'initiation à la pêche avec la découverte des poissons ;
- le REEL propose deux types de programmes possibles basés sur un module unique : le premier programme serait constitué de trois séances figées : la première séance serait dédiée à la géographie de l'eau, la seconde à l'écologie et la troisième à l'homme et l'eau ; le second programme serait constitué d'une première séance portant sur le Contrat de Rivière et sur ses enjeux puis de deux ou trois séances d'une demi-journée dont les thématiques seraient à définir en partenariat avec l'enseignant.

La commission indique que les enfants des centres de loisirs locaux auront la possibilité d'être sensibilisés *via* le programme scolaire, il est donc décidé de ne pas proposer d'interventions pour ces structures.

Actions « Professionnels du tourisme »

Action n°7 : Journées nettoyage de berges

Une première journée devrait être organisée à l'attention du grand public. Une seconde journée pourrait être prévue après la saison à destination des professionnels du tourisme (hébergement, restauration, location de canoë-kayak...). Cette journée serait une entrée privilégiée pour sensibiliser ces acteurs du territoire aux « bons gestes » pour la rivière notamment sur les économies d'eau et les produits phosphorés. Le second objectif étant qu'ils sensibilisent ensuite les touristes par le biais de leur profession. Il faudrait que les professionnels ayant participé à cette journée soient par la suite valorisés. Il existe un bureau d'études en éco-habitat au sein de l'association Cévennes Éco-Tourisme. Ils pourraient peut être servir de personnes ressources dans le cadre de cette journée.

Action n°13 : Guide de sensibilisation aux bonnes pratiques dans la restauration et l'hébergement

Cette action devra être complémentaire avec la journée de sensibilisation organisée dans le cadre du nettoyage des berges (action n°7) et avec la distribution des affichettes « bonnes pratiques » (action n°9) (maîtres d'ouvrage potentiels : CCI ou chambre des métiers).

Autre action proposée

Les OT du territoire pourraient être destinataires de ces supports de communication sous version informatique afin qu'elles puissent, si elles le souhaitent, les valoriser sous la forme de leur choix (téléchargement, affichage, mailing...) (OT Sainte-Énimie).

Action « Riverains et employés communaux »

Action n°14 : Guide de sensibilisation au fonctionnement des rivières

Ce guide est proposé dans une optique de sensibilisation au fonctionnement des rivières et aux pratiques qui peuvent lui être néfastes. Il ne se veut pas être un guide d'interventions en rivière ; cela pourrait être dangereux et amener à des réponses systématiques sur les milieux, ce qu'il faut à tout prix éviter. Il est donc proposé que le guide :

- informe sur le fonctionnement des rivières du territoire,
- sensibilise sur les règles de bons sens,
- fasse le point sur d'éventuelles spécificités écologiques locales,
- rappelle les coordonnées des Services de Police de l'Eau (SPE au sein des DDAF) et des techniciens de rivière en cas de souhait d'informations complémentaires.

Le format de guide ne convient par la commission, ces informations seront donc fournies par le biais d'un numéro de la lettre à la population.

Aucune autre action proposée

Actions « Professionnels des activités de loisirs liées à l'eau »

Action n°15 : Réalisation d'une charte des usages

Il est proposé de remplacer le terme de « charte » par « convention ». La convention oblige en effet les signataires au respect de l'ensemble des articles du document. L'exemple de la convention signée sur la commune de Saint-Jean-du-Bruel par les structures de canyoning, l'AAPPMA, la commune et les associations de riverains constitue un bon exemple sur lequel il serait possible de s'appuyer. Si le principe d'une convention est validé par le Comité de Rivière, la convention Tarn amont devra aller au-delà de l'activité canyoning et pêche en travaillant également sur l'activité canoë-kayak, baignade et

aquarandonnée. Cette action devra permettre de développer le dialogue entre activités qui se connaissent parfois mal. La convention devra être valable sur l'ensemble du territoire pour éviter que certaines activités ne se déplacent sur des secteurs non couverts. Cette démarche prendra du temps donc durant cette période il faudra prévoir un nombre minimum de réunions annuelles. De plus, une fois la convention rédigée et signée, une réunion en amont de chaque saison devra être organisée pour refaire un point. Des ajustements pourraient également être à prévoir les premières années de mise en œuvre. Pour exemple, le travail initié par la commune de Saint-Jean-du-Bruel a duré quatre ans avant de parvenir à la version définitive de la convention.

La commission s'interroge sur l'animation de ces réunions : doit-on faire appel à un professionnel de la médiation ?

Action n°16 : Formation des saisonniers

Il faudra l'organiser plutôt en début de saison (une soirée mi-juin) si l'on souhaite toucher les saisonniers et non pas en amont de la saison.

Aucune autre action proposée

Action « Élus »

Action n°17 : Formation des élus

Le centre de gestion et le CNFPT n'organisent pas de formation pour les élus. Certaines associations des Maires en organisent quelques unes. Cela signifie que pour cette action, nous n'aurons à priori aucune source de financement et pas de structure coordinatrice. Il est donc proposé d'essayer de rechercher des intervenants gratuits soit au sein des administrations soit en interne c'est-à-dire auprès des deux structures porteuses du Contrat de Rivière. Les associations des Maires seraient d'accord pour nous aider sur l'aspect communication. Concernant les thématiques, il sera envoyé à chaque Maire du territoire un questionnaire permettant de mieux cibler leurs besoins.

Aucune autre action proposée

Action « Employés communaux »

Action n°18 : Formation des employés communaux

Il existe déjà des formations CNFPT délocalisées en Aveyron sur l'assainissement (en partenariat avec le SATESE). La thématique « eau potable » est actuellement à l'étude avec le SATEP qui vient de se créer. Dans le Gard, le Conseil Général a organisé une formation sur la filière roseaux. En Lozère, ces formations délocalisées sur l'assainissement et l'eau potable sont en cours de mise en œuvre. Par ailleurs, dans le cadre du Défi Territorial « AEP » porté par le PNR des Grands Causses, des formations à destination des employés communaux et de la DDE sur les thématiques du salage et des désherbants ont été organisées en 2006. Enfin, le Conseil Général lozérien disposerait d'un document sur les bonnes pratiques concernant le salage. La problématique « phytosanitaires » apparaîtrait également intéressante mais, de la même manière que pour la formation des élus, les thématiques seront définies en collaboration avec les collectivités par le biais d'un questionnaire. Ces formations devront être organisées avec le CNFPT et avec le CFPPA de Florac. Les modalités d'organisation de telles formations seront précisées avec ces deux structures prochainement.

Aucune autre action proposée

Action « Agriculteurs »

Action n°19 : Formation des agriculteurs

Maîtres d'ouvrages potentiels : chambres d'agriculture ou ADASEA

Aucune autre action proposée

Nouvelles actions « Artisans du bâtiment »

Sensibilisation des artisans du bâtiment (maîtres d'ouvrage potentiels : CCI ou chambre des métiers) :

- les possibilités de mettre en sécurité certains éléments de l'habitation lorsque cette dernière est soumise au risque inondation ;
- la réglementation concernant le stockage des gravats et autres détritiques de chantiers en bord de cours d'eau ;
- la mise en place d'une citerne de récupération des eaux de pluie ; cette formation est à destination des plombiers et sera d'autant plus pertinente si l'utilisation de cette eau est autorisée à l'intérieur du bâti, ce qui est actuellement à l'étude au niveau national.

Remarque concernant la promotion des actions :

Les supports de promotion des actions de ce volet communication devront être variés et nombreux. Le programme annuel devra être établi avant la fin de l'année. Cela nous permettra de pouvoir faire passer l'information par le biais de dossiers de presse mais aussi de réunions annuelles auprès de la presse et des radios locales. Nous aurons également accès à des supports gratuits comme le site Internet (action n°4) et la lettre à la population (action n°5). Nous pourrions par ailleurs nous renseigner sur les possibilités de mettre certaines informations sur les bulletins d'informations des fédérations de pêche (parution annuelle en début d'année), des communes, du Parc Naturel Régional et du Parc National des Cévennes. La promotion de nos actions *via* le support « affiches » sera utilisé avec parcimonie car de nombreuses affiches sont déjà en place dans les communes et le public n'y prête plus attention.

Questionnaire envoyé aux maires du territoire :

Certaines actions concernent directement les mairies. De ce fait, un questionnaire sera envoyé à l'ensemble des Maires du bassin versant du Tarn amont pour recueillir leur avis sur certains points :

- possibilités et conditions de visites des STEP et captages AEP (action n°1),
- intérêt concernant la réalisation des expositions mobiles (action n°8 et nouvelle action),
- thématiques de formation pertinentes (actions n°17, n°18).

Les communes seront également interrogées sur l'existence ou non d'un bulletin municipal.

De nombreuses actions viennent donc d'être validées par la commission communication pour intégrer le futur Contrat de Rivière. Il va donc falloir maintenant estimer le coût de chacune d'elles et rechercher les financements possibles. Il faut être conscient dès maintenant que les financements pourront être un facteur limitant pour certaines. Du fait de l'importance du programme, il faudra également rechercher le calendrier le plus adéquat pour la réalisation de chaque action. Ainsi, certaines actions pourront débuter dès 2008 alors que d'autres ne sortiront qu'en milieu de Contrat. Pour parvenir à la complète réalisation de ce programme, il sera également nécessaire de rechercher les maîtres d'ouvrages les plus à même de porter les actions sans omettre la possibilité de sous-traiter une partie du travail.

Anne-Sophie Douard
Animatrice du Contrat de Rivière Tarn amont